

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Mesdames et Messieurs les Enseignants spécialisés et membres des antennes du RASED

NOTE N°4
relative aux animations pédagogiques 2014-2015
6 OCTOBRE 2014

Cette note est téléchargeable sur le site Internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques, à lire ou à télécharger.

N'hésitez pas à le consulter à cette adresse http://ecoles.ac-rouen.fr/circ_dieppe_ouest/

RAPPEL

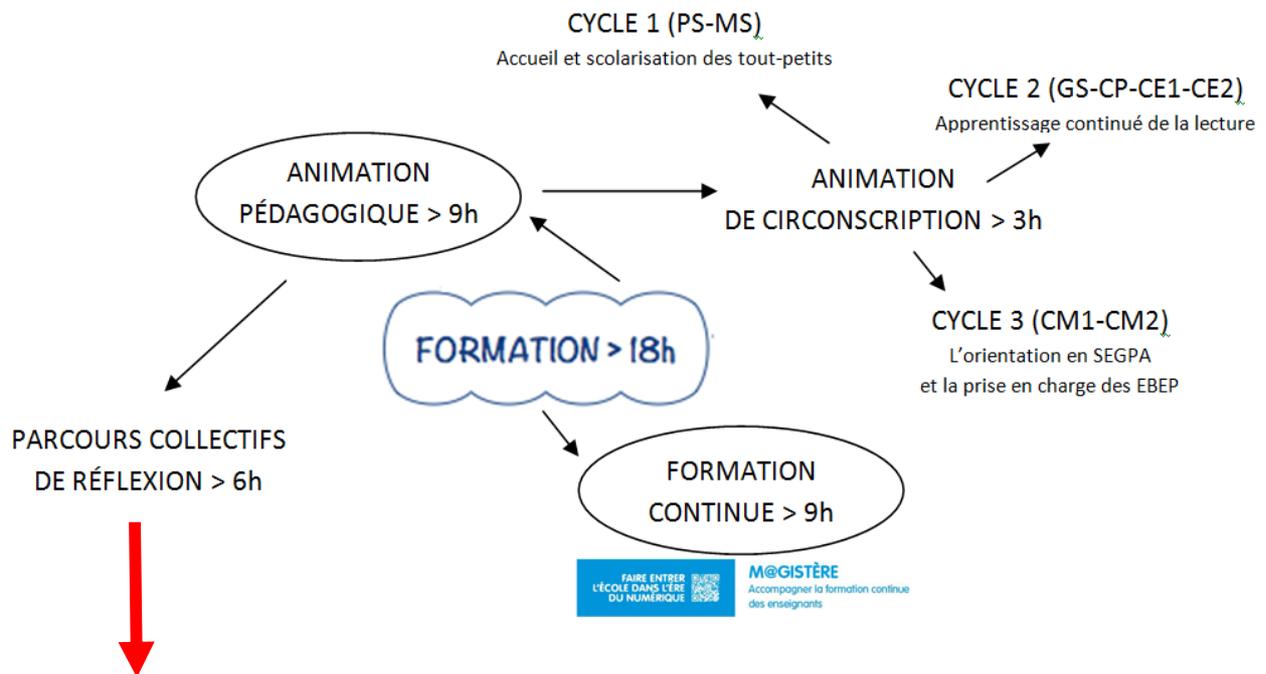
Les 18 heures d'animation pédagogique et de formation seront scindées en deux volets distincts :

- **9 heures consacrées à des actions de formation continue**, proposées au niveau départemental, à l'initiative notamment des groupes départementaux (maîtrise de la langue, mathématiques, maternelle, évaluation, langues vivantes, sciences...), qui seront, pour tout ou partie, proposées sous forme de sessions de formation à distance, sur des supports numériques (plateforme M@gistère). Les informations relatives à ces actions de formation, qui ne seront proposées qu'à partir du second trimestre de l'année scolaire, parviendront dans les prochaines semaines ;
- **9 heures d'animation pédagogique**, proposées au niveau des circonscriptions.

Pour la circonscription de Dieppe Ouest et pour cette année scolaire, il est proposé une animation par « cycle » sur la base d'1h30 d'intervention ou d'échange de pratiques, d'un temps de réflexion et de maturation dans les écoles et dans les classes et d'un retour éventuel sur expérience.

Les thématiques sont les suivantes :

- pour le cycle 1 (PS et MS) : **l'accueil et la scolarisation des tout-petits** → les premiers moments seront proposés, par secteurs de collège, à partir de janvier 2015 (calendrier à venir) ;
- pour le cycle 2 (GS-CP-CE1-CE2) : **l'apprentissage continué de la lecture** → le premier temps sera proposé sous la forme d'une intervention collective (le mardi 14 octobre 2014, de 17h15 à 18h45 à la Maison Jacques Prévert, rue de Montigny à DIEPPE) ;
- pour le cycle 3 (CM1-CM2) : **l'orientation en SEGPA et la prise en charge des EBEP** → les premiers rendez-vous, par secteurs de collège, sont prévus à la rentrée des congés de la Toussaint (le calendrier sera transmis dans les tout prochains jours).



PRINCIPES

Il est indispensable, dans chaque école, chaque groupe scolaire ou chaque regroupement d'observer l'évolution des performances des élèves, de tirer les enseignements des différentes évaluations mises en œuvre et de repérer les pratiques pédagogiques efficaces afin d'apprécier la pertinence des actions reconduites pour améliorer la réussite scolaire.

Cette analyse et ces constats serviront de base à l'élaboration de l'avenant **2014-2015** qui doit :

- répondre aux besoins mis en évidence par l'exploitation des évaluations en place dans l'école,
- utiliser les possibilités offertes par les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté pour réduire l'échec scolaire, favoriser la réussite éducative et améliorer la fluidité des parcours individuels,
- s'inscrire dans le cadre réglementaire en vigueur (Refondation de l'école, rythmes scolaires, programmes, socle commun),
- appliquer les principes et les quatre priorités définis dans la circulaire de préparation de la **rentrée 2014** ([circulaire n°2014-068 du 20-05-2014 - BO n°21 du 22 mai 2014](#))
- mettre en œuvre les priorités académiques et départementales dans le cadre du projet académique et du **projet de circonscription**¹.

Cette analyse et ces constats doivent également permettre d'identifier les besoins de réflexion et de formation, non pas de chaque enseignant en fonction de ses envies ou de ses centres d'intérêt professionnels ou personnels, mais d'une équipe, d'un collectif dans son ensemble.

Cette analyse et ces besoins seront transmis, **pour le 15 octobre 2014** au niveau de la circonscription, à l'aide de l'imprimé en annexe à la présente note.

¹ Le projet de circonscription est téléchargeable sur le site de la circonscription (rubrique NOTES DE SERVICE)

AUTONOMIE ET RESPONSABILISATION

Il s'agit de profiter de cette phase de finalisation de l'avenant 2014-2015 pour :

- **confronter les pratiques** existantes pour être en mesure d'opérer un véritable **partage d'expériences entre enseignants** ;
- conduire la réflexion collectivement sur ce qui doit changer, évoluer, progresser dans les pratiques professionnelles pour permettre de rendre l'école plus efficace (au regard des objectifs), plus équitable (au regard des élèves confrontés à la difficulté) et « mieux traitante » (au regard du nécessaire bien-être que tous les enfants doivent trouver à l'école) ;
- déterminer les problématiques qui feront l'objet prioritairement de ces « parcours collectifs de réflexion » :
 - o quelle question posée ?
 - o combien de temps y consacrer (de 1 heure à 6 heures) ?
 - o avec quelles ressources (en autonomie, à l'aide de l'accompagnement d'un formateur) ?

Il ne s'agit donc pas d'un temps de concertation supplémentaire (les enseignants disposent, cette année scolaire, de 48 heures institutionnelles de concertation) mais d'un temps d'élaboration. Une élaboration de principes à partager, de priorités communes et d'outils à mettre en œuvre dans chaque classe.

Par exemple, les constats du projet d'école montrent la difficulté de nombreux élèves à construire les compétences attendues dans le domaine de la numération. L'équipe décide de consacrer 6 heures (3 fois 2 heures) à cette problématique, à ses spécificités dans l'école et aux pratiques pédagogiques et aux outils didactiques qui permettront de la dépasser. Le premier temps sera celui du recensement de ce qui est proposé, par chaque enseignant, dans sa classe et dans le domaine ciblé. Le deuxième moment permettra de fixer les priorités en termes de « compétences essentielles » à construire et de temps à y consacrer en partant systématiquement du cycle 1 pour aller jusqu'au cycle 3 (programmation). Cette étape sera l'occasion de partager, au sein de l'équipe, les principes didactiques qui devront animer tous les enseignants du groupe scolaire (par exemple, on abordera la question de la ritualisation des apprentissages numériques ou celle d'un enseignement du dénombrement...). Enfin, il s'agira de déterminer les outils, les supports et les situations qui pourront être mises en œuvre, pour chaque niveau de l'école primaire, afin de répondre aux éléments identifiés.

L'école, pour mener ce travail, peut solliciter la circonscription et demander qu'un formateur soit en mesure de l'accompagner pour tout ou partie des 6 heures.

Dans tous les cas, la présence de ce formateur sera négociée préalablement.

Si cette problématique des apprentissages numériques devait avoir été retenue par un autre ou plusieurs autres groupes scolaires dans la circonscription, des regroupements (sur tout ou partie des 6 heures) pourraient éventuellement être proposés.

L'ensemble de ce parcours de réflexion fera l'objet d'un écrit « diffusable » et « communicable », en interne au niveau de l'école ou plus largement au niveau d'autres écoles de la circonscription (formalisation).

UNE DIMENSION COLLECTIVE

Pour **favoriser la dimension collective** de cette élaboration et pour **donner sens à la continuité des apprentissages**, les écoles se regrouperont par groupes scolaires (maternelle et élémentaire au sein d'un même secteur) ou par RPI.

Les quelques écoles primaires isolées au sein de la circonscription peuvent poursuivre leur regroupement avec l'école ou le RPI le plus proche.

ACCOMPAGNEMENT

Chaque regroupement d'écoles sera accompagné par un conseiller pédagogique dont la mission sera :

- d'aider à la mise en œuvre de la réflexion ;
- d'accompagner la réflexion dans le temps ;
- d'intervenir le cas échéant pour faire progresser la réflexion (ou de trouver le formateur susceptible de faire évoluer la réflexion) ;
- de veiller à la formalisation de la réflexion et à son éventuelle diffusion.

- *Brigitte BARTHÉLÉMY* est chargée d'accompagner les écoles des secteurs des collèges G.Braque de DIEPPE et J.Cocteau d'OFFRANVILLE.
- *Oliver LEDUC* est chargé d'accompagner les écoles des secteurs des collèges C.Delvincourt de DIEPPE et J.Malaurie de LONGUEVILLE SUR SCIE.
- *Brigitte BARTHÉLÉMY* et *Marie-Jo ELOY* sont chargées conjointement d'accompagner les écoles du secteur du collège R.Coty d'AUFFAY.

Les directrices et directeurs d'école veilleront à ce que cette note soit portée à la connaissance de tous les enseignants de leur école.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Jean-François BUTEL